AMBASSADE DE FRANCE
EN AUTRICHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

WIPPLINGERSTRASSE 24-26
A-1010 VIENNE
tel : (+43 1) 502 75 214

COURT SEJOUR

Le visa de long séjour, qui constitue un document de résidence, permet un séjour prolongé en France pour une période de plus de 90 jours.

Visa pour membres de famille UE ou EEE

Aucun visa ne sera délivré si le demandeur vit déjà en France.
La comparution personnelle des demandeurs pour le dépôt d'une demande de visa.

- **Tout requérant doit se présenter avec les originaux et une copie de chacune des pièces justificatives*. *(La section consulaire ne fait aucune photocopie.)***
- **L'absence de documents (original ou copie) = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa;**
- **Tous les documents étrangers doivent être traduits en langue française par un traducteur agréé.**
- **Les frais de dossier ne sont pas remboursables - 99.- € - Le paiement se faisant uniquement en espèces**

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS:

(DOCUMENTS ORIGINAUX ET COPIES DEVANT ÊTRE PRESENTES DANS LE MÊME ORDRE QUE SUR LA LISTE CI-DESSOUS)

Prise de rendez-vous avec la section des visas obligatoire

Remarque :
Conformément à la directive 2004/38/CE du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres. En application de l'article 5 alinéa 2, les membres de la famille qui n'ont pas la nationalité d'un Etat membre ne sont soumis qu'à l'obligation de visa d'entrée, conformément au réglement n° 539/2001. A ce titre un visa de court séjour est délivré, quel que soit le motif du séjour : établissement ou visite. Les nationalités dispensées de l'obligation de visa de court séjour peuvent entrer en France sans visa.

☐	**1.**	La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché chaque document ci-joint et copies.
☐	**2.**	**Deux** formulaires de demande de visa de long séjour: Les formulaires doivent être **remplies lisiblement** à l'encre noire ou bleue, **datée et signée** par le demandeur.
☐	**3.**	**Deux photos d'identité** aux normes françaises: ces photos doivent être récentes (moins de trois mois), en couleur sur un fond clair, prises de face, format passeport - 35mm x 45mm, montrant clairement le visage, la racine des cheveux de front et les oreilles. Pour plus d'informations :
☐	**4.**	Passeport ayant une date d'expiration supérieure à trois mois après la fin présumée des études ou du séjour en France, délivré depuis moins de 10 ans et contenant au moins 2 pages vierges. Le visa est validé par une étiquette autocollante qui sera apposée sur l'une des pages du passeport **(joindre une copie des pages principales**). **Le passeport vous sera restitué le jour même du dépôt de votre demande.**
☐	**5.**	Un titre de séjour en cours de validité devra être présenté et devant être valable jusqu'à la date d'entrée en France.
☐	**6.**	Justificatifs du lien familial entre le demandeur de visa et le ressortissant UE/EEE — Document d'état civil — En cas de séparation des parents : s'il s'agit d'un mineur de moins de 18 ans, document précisant l'attribution du droit de garde
☐	**7.**	Justificatifs de la nationalité du ressortissant UE ou EEE — soit la carte nationale d'identité — soit le passeport — soit une attestation d'une représentation diplomatique et consulaire compétente
☐	**8.**	Justificatifs de l'établissement en France du citoyen de l'UE/EEE — contrat de travail ou bail ou acte de vente d'un logement — attestation de son intention de s'y établir
☐	**9.**	Justificatifs de la qualité de membre de famille "à charge" ; enfant de plus de 21 ans ou ascendant : — attestation sur l'honneur établie par le ressortissant de l'UEE/EEE déclarant que le demandeur de visa est bien à sa charge ou — document établi dans ce sens par l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance.
☐	**10.**	Frais de dossier **gratuit**

Note

Carte de séjour à solliciter en Préfecture

** A scanned document is not considered an original document.*
*** Delays are variable according to the nationality (15 days to 2 months)*

Attention :
L'administration consulaire a toute autorité pour exiger plus de justificatifs que ceux présentés par le requérant.

Consulat Général de Vienne